

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Mercredi 20 novembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

19/109/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Approbation de l'avenant n°1 et son annexe à la Convention Cadre des Centres Sociaux et son Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale 2018-2021.

19-34699-DASA

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation de l'avenant N°1 et son annexe à la Convention Cadre des Centres Sociaux.

La Convention Cadre des Centres Sociaux et son Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale renouvelés pour la période 2018/2021 et votés par délibération n°17/2381/ECSS du 11 décembre 2017, prévoit le financement qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'animation globale et de coordination, ainsi que la part de chacune des collectivités et Institutions signataires. Elle met en valeur un partenariat qui regroupe les interlocuteurs institutionnels dans une charte de coopération commune et met en lien les institutions et centres sociaux : Etat, Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille Provence, dix communes dont la Ville de Marseille et des associations et fédérations représentatives et gestionnaires des Centres Sociaux.

Dans le cadre de la départementalisation de cette Convention, le Comité départemental de la Convention Cadre des Centres Sociaux du 9 septembre 2019 a validé le principe de la conclusion d'un avenant à la convention, continuant ainsi à étendre ses modalités de coopération partenariales.

Afin de réaffirmer l'engagement partenarial en faveur des équipements sociaux, les partenaires de la Convention Cadre ont convenu par avenant, joint au présent rapport :

- d'intégrer de nouveaux partenaires en faveur du soutien des Centres Sociaux que sont la Mutualité Sociale Agricole et la Carsat Sud-Est, ainsi que la commune de Tarascon,

- de mettre en œuvre le Dispositif Local d'Accompagnement par France Active au titre de la mission de soutien technique renforcé. Les équipements pourront ainsi bénéficier de prêts et d'accompagnement individuels et collectifs,

- d'intégrer des modalités partenariales spécifiques aux recrutements des directeurs et des chargés de mission de direction,

- de se réunir, en cas de fermeture d'un équipement, pour définir ensemble les perspectives pour le territoire.

Cet avenant est sans conséquence sur le volet financier puisqu'il concerne uniquement le volet technique : intégration de nouveaux partenaires, mise en œuvre du dispositif local d'accompagnement, modalités de recrutement des directeurs et des chargés de mission de direction.

En conséquence, l'objet du présent rapport est d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 et son annexe à la Convention Cadre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Sont approuvés l'avenant n°1 et son annexe, ci-annexés, à la Convention cadre des Centres Sociaux et son Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale 2018/2021.

**ARTICLE 2** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer cet avenant n°1 et son annexe.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 20 novembre 2019